

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 20 MAI 2022

Paris, le jeudi 5 mai 2022

Chères adhérentes, chers adhérents,

L'**Assemblée générale ordinaire d'ATLAS** se tiendra le **vendredi 20 mai 2022, à 14h30**, à l'**Hôtel de Massa**, au 38 rue du Faubourg Saint-Jacques – Paris (14e). Cette date a été choisie pour permettre à chacun d'assister également le lendemain au *Printemps de la traduction*, programmé le samedi 21 mai à la Maison de la Poésie, et de participer ainsi à ces deux temps forts de la vie d'ATLAS.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire est le suivant :

1. Rapport moral de la présidente et vote sur ce rapport ;
2. Rapport d'activité de la secrétaire générale et vote sur ce rapport ;
3. Rapport financier du trésorier et vote sur ce rapport ;
4. Lecture du rapport de la Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
5. Approbation des comptes annuels et vote sur l'affectation du résultat ;
6. Lecture du rapport spécial de la Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et vote sur ce rapport ;
7. Rapport de gestion du directeur d'ATLAS et présentation du budget prévisionnel ;
8. Débat d'orientation ;
9. Ratification de la cooptation de Lucie MODDE par le Conseil d'administration d'ATLAS ;
10. Élections au conseil d'administration : présentation des candidats et vote.

L'Assemblée générale ordinaire d'ATLAS sera suivie d'une **Assemblée générale extraordinaire à 16h00**, à l'**Hôtel de Massa**.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire est le suivant :

1. Modification de l'article 8.2.1 des statuts de l'association ATLAS afin d'y introduire la possibilité d'organiser des assemblées générales ordinaires et extraordinaires par voie électronique.

A la suite de ces assemblées, nous aurons le plaisir de partager avec vous un moment convivial autour d'un goûter dans les jardins de l'Hôtel de Massa.

N'oubliez pas :

Les assemblées ne sont délibératives que si le quorum est atteint. Venez nombreux, ou faites-vous représenter (procuration). En cas d'empêchement, n'oubliez pas de voter par correspondance.

Les modalités de vote :

> **Si vous votez par correspondance**, le bulletin ci-joint devra parvenir à ATLAS (Hôtel de Massa - 38, rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris) au plus tard le **jeudi 19 mai 2022** (veille de l'AG). Mettez votre bulletin rempli sous enveloppe vierge et fermée avec la mention : « Vote par correspondance ATLAS Assemblée générale ordinaire ». Glissez cette enveloppe dans une enveloppe d'envoi au dos de laquelle vous indiquerez obligatoirement votre nom accompagné de la mention « Vote par correspondance ».

> **Si vous votez par procuration**, en remplissant le bulletin prévu à cet effet, indiquez bien le nom du mandant (vous) et celui du mandataire et glissez-le dans votre enveloppe d'envoi. Ce bulletin devra parvenir à ATLAS (Hôtel de Massa - 38, rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris) au plus tard le **jeudi 19 mai 2022** (veille de l'AG).

Vous trouverez ci-dessous le bulletin de vote à utiliser sur place ou par correspondance. Cochez les cases des candidats que vous choisissez. Vous trouverez également le bulletin de vote par procuration.

Très cordialement,

Pour le Conseil d'administration,
la Présidente, Margot Nguyen Béraud

